

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAUOUX et de SAUTOIRS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnements qui sont expirés le 30 septembre

### EXTÉRIEUR. PORTUGAL.

Lisbonne, le 11 septembre. — L'amiral Taylor a levé le blocus de Fernambouc, par suite d'un ordre de S. M. l'empereur du Brésil, qui lui a été communiqué par le ministre de la marine, afin de réunir sur un seul point les forces maritimes de l'empire et de les tenir prêtes à se porter aux lieux où les circonstances pourraient les rendre plus utiles, dans le cas où l'expédition de Lisbonne contre le Brésil viendrait à s'effectuer.

### ESPAGNE.

Madrid, le 22 septembre. — (Par courrier extraordinaire). Le roi et toute son auguste famille habitent encore le château de Saint-Ildefonso.

— C'est dans la nuit du 18 au 19 qu'une estafette a apporté à Madrid la nouvelle de la mort de S. M. Louis XVIII, annoncée à Bayonne par une dépêche télégraphique.

Le roi a ordonné que la cour prendrait le deuil pour trois mois, à dater du 21 septembre.

Le vicomte Digeon, général en chef de l'armée française, lui a adressé l'ordre du jour qui suit :

« Le général en chef annonce avec douleur à l'armée que Louis XVIII a terminé sa glorieuse carrière. Son auguste frère, Charles X lui succède.

« Soldats ! nous avons un nouveau père : Vive Charles X ! vive le roi ! »

— Le roi et la reine ont honoré, le 13 et le 14, la ville de Ségovie de leur présence. LL. MM. ont visité les établissements publics, et entr'autres l'école royale d'artillerie dans le plus grand détail.

— Le relevé suivant, dressé sur des documens officiels, prouvera mieux que tous les discours quel énorme préjudice a porté la rébellion aux colonies espagnoles de l'Amérique :

En 1805, la monnaie de Mexico a fourni 27,165,888 piastres fortes (environ 240 millions de fr.), et en 1821, elle n'en a livré que 5,903,526. (Près de 30 millions fr.)

— On apprend de la Havane que la frégate la Sabina a ravitaillé complètement le château de Saint-Juan d'Ulloa. (Etoile.)

— La pièce suivante fera mieux connaître que tout ce qu'on a rapporté de l'expédition contre Tarifa, de quelle importance était le mouvement opéré sur ce point :

Extrait de l'ordre du jour de la division française de Cadix, du 31 août dernier.

L'infanterie espagnole détachée du camp de Gibraltar au siège de Tarifa, a pris part à l'attaque du fort de Sainte-Catherine, sous les ordres du colonel de Roucy; un officier et une trentaine d'hommes se sont signalés par leur intrépidité dans cette action; plusieurs d'entr'eux ont été blessés. Le lieutenant-colonel voudrait pouvoir nommer tous ceux qui se sont distingués particulièrement.

Plusieurs navires espagnols sortirent pour bloquer cette place, avec la marine française, en conséquence de l'accord qui avait eu lieu avec M. l'amiral Topete. La goëlette la Diligente, aux ordres de l'enseigne de vaisseau don Francisco Aguirre, commença le 19 à inquiéter par son feu les batteries de l'île, en cherchant à distraire à propos l'attention de l'ennemi, pendant qu'on attaquait la ville.

Le capitaine Séraphin, commandant le chasse-marée le Félix appartenant aux douanes de Cadix, s'est signalé par sa valeur et son intrépidité.

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 septembre. — Le bâtiment le Walworth-Castle, parti de Campêche le 28 juillet, est arrivé dans la Tamise. Le capitaine a dit que se trouvant le 4 août dans le golfe du Mexique, il traversa une escadre de sept ou huit bâtimens, dont deux ou trois étaient des vaisseaux de guerre de grande dimension, se dirigeant vers l'ouest. Ils ne répondirent pas à ses signaux, et ne voulurent point communiquer avec lui; mais, d'après leur aspect, il jugea qu'ils avaient des troupes à bord. Le capitaine ne peut dire de quel port ces bâtimens étaient sortis, ni à quelle nation ils appartenaient.

Cette nouvelle a causé une grande sensation à la bourse, et une fluctuation d'un pour cent dans les fonds mexicains.

Nous avons appris depuis, que le capitaine est arrivé en cette ville. Il rapporte qu'il y avait 20 bâtimens en tout, et trois sloops qui les précédaient en sondant. Son opinion est

qu'ils venaient de la Havane avec des munitions, des vivres, et un renfort de troupes pour le fort de San-Juan de Ulloa, à la Vera-Cruz. Cette opinion ne paraît pas être celle de personnes qui passent pour être bien informées. (Star.)

— On sait aussi qu'une escadre de quatre navires colombiens croisait dans ces mers à cette époque. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle a eu beaucoup d'influence sur les fonds américains. Les effets du Mexique ont baissé de 59 à 56 3/4, et l'emprunt colombien à 9 1/2 d'escompte.

— On lit dans les gazettes de la Jamaïque que l'île de la Martinique a été récemment en proie à de vives agitations. Il n'y a que peu de tems que la garde nationale a cessé le service permanent auquel elle avait été astreinte. Une commission militaire a condamné à mort plusieurs hommes de couleur comme convaincus de conspiration. Ils ont subi leur sentence. Beaucoup d'autres individus de la même classe ont été bannis. On compte présentement dans l'île 2,500 hommes de troupes françaises : il y en a 3,000 à la Guadeloupe. Un vaisseau de ligne et une corvette sont mouillés au Fort-Royal.

— Les journaux américains sont encore remplis de descriptions des marques d'affection et d'enthousiasme que témoigne le peuple des Etats-Unis au marquis de Lafayette; on lui prépare un cadeau qui lui fera sans doute le plus grand plaisir. M. Curtis d'Arlington fait faire un anneau qui contiendra quelques cheveux du père de la patrie (Washington), et qui sera présenté au général quand il visitera le tombeau de son ancien chef à Mount-Vernon. Cet anneau sera héréditaire dans la famille de Lafayette.

C'est un orfèvre de New-York qui est chargé de fabriquer la bague; elle sera simplement d'or et portera l'inscription *Patrie pater*. Les cheveux sont d'une date aussi reculée que l'an 1799, quand Washington était le premier président des Etats-Unis, et on y remarque déjà l'empreinte de la vieillesse.

### ALLEMAGNE.

Francfort, le 22 septembre. — Les informations contre les personnes accusées d'avoir fait partie d'une fédération révolutionnaire dans l'Allemagne septentrionale, et particulièrement dans les états prussiens, se poursuivent avec la plus grande activité. Le nombre des prévenus est beaucoup plus considérable qu'on ne l'a d'abord annoncé; il s'est même accru par suite de nouvelles découvertes faites par les autorités chargées de l'instruction de cette affaire.

— On assure que le gouvernement cantonal de Bâle a été requis de la part d'une grande cour d'Allemagne de lui livrer les professeurs Snell et Follénus; tous deux occupant des chaires à l'université de Bâle, et prévenus d'avoir dans leur patrie (la Prusse), d'où ils se sont réfugiés en Suisse, pris part à des menées démagogiques. Il paraît que le gouvernement bâlois n'a pas consenti à cette extradition. On croit qu'il en aura référé au gouvernement directoral, qui seul a le droit de répondre à toute demande faite par un agent diplomatique accrédité en Suisse.

— Le grand-duc Constantin de Russie et son épouse (la princesse de Lorvich), le prince et la princesse d'Orange se trouvent en ce moment à Weimar, où ils passent quelques jours avec la grande-duchesse Marie de Russie, sœur du grand-duc Constantin et de la princesse royale des Pays-Bas.

### PRUSSE.

Berlin, le 23 septembre. — Le ministre du culte, de l'instruction publique, et de ce qui concerne la médecine, a rendu, le 31 juillet, la résolution suivante :

L'expérience a appris que les écoliers des gymnases, dont les parens, les tuteurs ou curateurs n'habitent pas l'endroit qui est le siège du gymnase, n'étant point soumis à la surveillance domestique, s'écartent quelquefois du droit chemin, et ont ainsi une influence nuisible sur la bonne discipline qu'il est si important de conserver dans les gymnases. Le ministre se voit en conséquence dans la nécessité de régler, relativement aux dits écoliers, ce qui suit :

1. Tout écolier d'un gymnase, doit, si ses parens, tuteurs ou curateurs n'habitent point l'endroit où est établi le gymnase, être confié par ceux-ci aux soins particuliers d'un surveillant propre à cette fonction, que l'on fera connaître au directeur ou recteur du gymnase, lorsqu'il recevra l'écolier, et qui veillera de la manière la plus scrupuleuse sur son application et sa conduite morale hors de l'école.
2. Chaque écolier doit indiquer au directeur ou recteur, lors de son entrée au gymnase, la maison où il a l'intention de loger dans la ville.
3. Il n'est permis à aucun écolier de demeurer dans une auberge, ou de manger à table d'hôte.
4. Pendant qu'il est au gymnase, il ne peut changer de logement ni passer entre les mains d'un autre surveillant, sans en avoir averti le directeur ou recteur, et sans avoir obtenu son consentement exprès.

Aix-la-Chapelle, le 21 septembre. — La mort de S. M. Louis XVIII a fourni à nos autorités l'occasion de réclamer un droit fondé sur un ancien usage, et d'après lequel le drap mortuaire des rois de France doit être la propriété de la ca-

thédrale de notre ville. Cet usage, qui remonte aux tems les plus reculés, n'a pas été pratiqué depuis la mort de Louis XV, en 1774 : époque à laquelle le drap mortuaire de ce monarque a été déposé dans la sacristie de notre cathédrale ; il était richement orné de franges et de fleurs de lys brodées en or.

#### SUÈDE.

*Stockholm, le 17 septembre.* — Vers la fin de ce mois, il partira d'ici une expédition commerciale pour Carthagène, en Colombie. Le bâtiment destiné à cette fin est nouvellement construit. Plusieurs officiers de l'amirauté, chargés de prendre une connaissance exacte de ces parages, accompagneront cette expédition qui sera sous les ordres du ci-devant secrétaire du gouvernement, M. Hauswolf, qui a résidé pendant plusieurs années en Colombie.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

*Constantinople, le 26 août.* — Le chef des janissaires a fait étrangler deux officiers de Janissaires, qui avaient fait afficher, il y a quelques jours, à Cassim Pacha, qu'un grand incendie y aurait lieu pendant cette lune. La surveillance des gardes a fait saisir deux janissaires au moment où ils mettaient aux maisons des mèches incendiaires. Ils furent mis à la question et ont déclaré les deux officiers leurs complices, et ont avoué le projet de révolte qu'ils avaient formé. — On a trouvé dit-on, dans la nuit du 21, une mèche incendiaire à Galata.

— Cette lettre confirme tout ce qui a été dit des troubles qui agitent la capitale. Parmi les plaintes qu'ont élevées les janissaires à l'égard de l'héritier présomptif, c'est que ce prince, qui est âgé de 14 ans, ne soit pas encore circoncis.

On dit que le grand seigneur, à la nouvelle de ce que lui avait coûté la prise d'Ipsara, furieux d'avoir acheté cette île au prix de tant de sang musulman, voulut qu'on ne fit quartier à aucun Grec jusqu'à leur soumission entière, et qu'il demanda au mufti un *fetva* d'extermination générale. Le mufti, soutenu de tous les oulemas a refusé ce *fetva*.

Mehemet-Ali-pacha a mis à bord de ses vaisseaux mille négresses pour blanchir le linge des matelots. Cette innovation divertit beaucoup les Turcs de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, le 26 août. — Jusqu'ici on n'a encore reçu aucune nouvelle positive de l'expédition du capitain-pacha contre Samos, quoiqu'il doive être arrivé du 16 au 20 devant cette île. Mais, même s'il a opéré un débarquement, le sort d'une île de cette étendue ne peut avoir été décidé en quelques jours. Vraisemblablement, nous recevrons de Smyrne les premiers rapports sur le résultat de cette expédition.

La flotte égyptienne se trouvait le 11 et le 12 de ce mois à la hauteur de l'île de Rhodes. Le capitaine d'un bâtiment de guerre français se rendit à bord du vaisseau-amiral, et s'entre tint pendant plusieurs heures avec Ibrahim-pacha, qui était très-curieux de voir manœuvrer l'équipage français ; ce qui a eu lieu suivant ses desirs. D'après le rapport de ce capitaine, la flotte consistait en 9 frégates, 14 corvettes à 3 mâts, 40 bricks et goëlettes, et environ 200 bâtiments de transport. Il évalue le nombre des troupes régulières à 18,000 hommes, dont 4 régimens d'infanterie de ligne, chacun de 4300 hommes, et un corps d'élite qui forme la garde du pacha. Un grand nombre d'officiers européens, et entre autres beaucoup de ceux qui antérieurement, sous le titre de Philhellènes, avaient cherché fortune en Morée, sont placés dans ces régimens. Un officier français, ci-devant aide-de-camp du général Grouchy, et qui depuis s'est fait mahométan, paraissait posséder la confiance particulière du pacha. On n'a pu apprendre d'un manière sûre si l'expédition devait se porter immédiatement contre la Morée, ou si elle serait dirigée contre un autre point de l'Archipel.

Le silence que l'on continue de garder sur la position et les mouvemens des armées de terre turques, prouve qu'elles ne sont pas dans la situation la plus avantageuse. La jonction entre Omer-pacha et Derwisch-pacha, ordonnée depuis long-tems par le gouvernement, n'a pas encore été effectuée. Omer-pacha se trouvait avec 6 à 8000 hommes dans les environs d'Arta. Ses entreprises ultérieures, ainsi que ses vues et ses sentimens, sont la matière de beaucoup de doutes. Derwisch-pacha s'est porté avec extrême lenteur, et à ce qu'il paraît, en ayant beaucoup de difficultés à surmonter, contre Lidoriki et Salona, tandis que le pacha de Négrepont était, avec 6 à 7000 hommes, devant Athènes ; Goura, gouverneur de la citadelle, fait de fréquentes sorties contre les Turcs. Il y a eu, le 6 juillet, un combat que Goura compare à la bataille de Marathon ; cependant, il n'évalue lui-même la perte de l'ennemi qu'à 200 hommes. Une action qui a eu lieu le 26 juillet près de Salona, paraît avoir été plus sérieuse. D'après des nouvelles dignes de foi, les Turcs, commandés par Derwisch-pacha, y ont perdu 400 hommes, 3 canons et quelques drapeaux. La Porte paraît avoir cette fois établi tous ses calculs sur les opérations de la flotte et sur l'armée égyptienne ; et quoique dernièrement des sommes très-considérables aient été fournies par le trésor impérial pour des préparatifs de guerre, il semble cependant que les troupes de terre n'en ont reçu que très-peu de chose, ou même rien du tout.

Depuis huit jours, il courait dans cette capitale divers bruits qui annonçaient de grands changemens dans l'intérieur. Voici les faits qui y ont donné lieu : Le Dschebedsch-Baschi, qui avait à se plaindre d'un officier de son corps, s'emporta au point de lui donner des coups de canne sur une place publique. Les Dschebedschis, outrés de ce traitement qui est contraire aux réglemens, se rassemblèrent et envoyèrent une députation à la Porte, pour demander la destitution de leur chef. D'après une réponse négative, le tumulte s'étant accru, l'aga des janissaires se présenta en personne devant la caserne des Dschebedschis, située près de l'Hippodrome ; on lui en refusa l'entrée, et l'on commença à craindre que les janissaires ne prissent part à la sédition. Dans l'intervalle, le sultan consentit à la destitution du Dschebedsch-Baschi, qui, au grand étonnement du public, fut bientôt après suivie de celle de l'aga des janissaires. Ce dernier ayant été remplacé par le Kul-Kiaja, (le lieutenant-général des janissaires), la tranquillité s'est rétablie dans les deux corps, et elle n'a pas été troublée depuis lors.

Un autre objet qui, dans ces derniers tems, a donné lieu à beaucoup de conjectures et de bruits, est l'apparition en public, qu'on croit prochaine, du prince fils aîné du Grand Seigneur, qui a été jusqu'ici élevé dans l'intérieur du sérail. Comme il a atteint sa 12<sup>e</sup> année, il pourrait être bientôt mis en état d'accompagner son père à la mosquée et dans d'autres endroits publics. Un parti puissant travaille, dit-on, de toutes ses forces à accélérer l'émancipation du prince. L'on attend avec beaucoup d'impatience la décision du sultan, et les opinions sont partagées à cet égard. (Observateur autrichien.)

Alexandre Mavrocordatos, qui combat aujourd'hui pour la Grèce, n'est encore âgé que de 34 ans. Dès l'âge le plus ten-

(\*) Ainsi l'OBSERVATEUR AUTRICHIEN est obligé d'avouer les avantages obtenus par les Grecs ; on peut en conclure que les rapports qui nous sont parvenus jusqu'ici par d'autres voies ne sont point exagérés.

dre, il s'était fait remarquer par une intelligence précoce, et son goût prononcé pour les études, secondé par une forte constitution, a achevé de le développer. Parmi ses connaissances, celles des langues classiques orientales, et de plusieurs de celles de l'Europe n'occupent qu'un rang secondaire ; c'est dans les sciences exactes, morales et politiques qu'il excelle particulièrement. Très jeune encore, il suivit son oncle, le prince Caratza, dans la Valachie, où il occupa plusieurs emplois, et fit preuve d'une rare capacité ; et lorsqu'en 1821 éclata la révolution grecque, il n'hésita pas à partir de l'Italie qu'il habitait alors, pour aller consacrer son bras à la cause de son pays.

Débarqué à Missolonghi, il s'aperçut à l'instant même de l'importance de cette ville, capable de protéger toute la Grèce occidentale, et de servir en même tems de boulevard au Péloponèse. Les moyens insignifiants dont les Grecs pouvaient alors disposer, ne lui permirent d'élever que des fortifications informes, qui facilitèrent pourtant la belle défense de 1822, où il déploya tour-à-tour, avec succès, le courage le plus calme et le génie le plus fécond en ressources.

Après avoir donné à l'Étolie et à l'Acarnanie l'organisation militaire que permettaient les circonstances, il partit pour le Péloponèse, dans l'intention de concourir à la formation d'un gouvernement régulier ; mais les dispositions qu'il ne tarda pas à découvrir chez les Hétéristes, maîtres alors des affaires, le firent renoncer à ce projet pour revenir dans l'Étolie. Après avoir mieux affermi les bonnes dispositions des habitans de ces contrées, il entreprit de se rendre à Souli à travers les dangers qui le menaçaient dans l'Épire, il réussit parfaitement dans son projet d'attacher les braves Souliotes à la cause générale de la Grèce. C'est là que Marcos-Bozaris lui promit un dévouement sans réserve à l'indépendance de la Grèce, dévouement qu'il n'a jamais démenti jusqu'au moment de sa mort.

De retour dans l'Étolie, il établit le gouvernement local de la Grèce occidentale. La résistance imprudente que lui opposèrent les Hétéristes vint échouer contre sa prudence et sa réputation ; et son ouvrage, une fois achevé, servit de point de départ pour arriver à la formation d'un gouvernement central. En effet, les principaux du Péloponèse et des îles les plus importantes de l'Archipel appelèrent, dans ce but, ce patriote éclairé qu'ils élevèrent à l'unanimité, à la présidence du congrès convoqué à Epidauré. Mavrocordato y déploya ses talens et son zèle, et posa les bases du pacte qui régit aujourd'hui la Grèce. Nommé ensuite président du conseil exécutif, il ne conserva ces fonctions que peu de tems : il repartit pour l'Étolie avec une partie des troupes disponibles.

Ce président éclairé avait senti de bonne heure l'importance de ces contrées, et il se décida à les défendre en personne. Les revers qu'il éprouva depuis Péra jusqu'aux environs de Missolonghi n'ébranlèrent point son courage ; et lorsqu'abandonné, à la suite de ces revers, par une partie des siens, ceux qui lui restaient dévoués l'engageaient à ne pas entrer à Missolonghi, pour se porter sur l'isthme de Corinthe, afin d'occuper cette grande clef de la Grèce : « Non, répondit-il, la possession de Missolonghi doit décider laquelle des deux parties belligérantes restera maîtresse du pays ; c'est donc ici qu'il faut vaincre ou s'ensevelir avec les dernières espérances de la Grèce. » Et il se renferma dans cette place, malgré le petit nombre de ceux qui consentirent à le suivre.

La belle résistance qu'il fit conjointement avec Marcos-Bozaris, dans cette place avec des moyens presque nuls, est un de ses beaux titres de gloire ; et ce qui la rehausse encore, c'est qu'il ne perdit, dans cette défense, que trois hommes, et facilita la défaite complète de l'armée ennemie qui, forte de 14,000 hommes, l'élite de l'Albanie, se trouva réduite à 3000 en rentrant en Épire. Les dépouilles de l'ennemi servirent, en grande partie, à compléter les fortifications régulières dont il fit couvrir cette place immédiatement après ce succès.

Nommé, plus tard, président du conseil exécutif pour la seconde fois, il refusa, d'accepter deux présidences consécutives, et il ne conserva la place de ministre que jusqu'au moment où les restes des Hétéristes, renforcés de quelques mécontents, l'accusèrent d'ambition. Il partit alors pour Hydra, afin de presser le départ de l'escadre à bord de laquelle il vint au secours de Missolonghi, menacé alors par le pacha de Scodra. Sa présence fait encore aujourd'hui la sécurité de cette ville. (Constitutionnel.)

#### FRANCE.

*Paris, le 28 septembre.* — Hier, à une heure, le roi a fait son entrée à Paris ; malgré la pluie qui tombait alors, mais qui a cessé plus tard, S. M. est montée à cheval à midi à la porte Maillot. M. le ministre de la guerre et MM. les maréchaux de France s'y étaient rendus pour attendre et recevoir le roi. Un peloton de la gendarmerie de Paris, l'état-major de la place, l'état-major de la première division militaire, auxquels s'étaient adjoints MM. les officiers-généraux sans commandement ; l'état-major de la garde royale, l'état-major de la garde nationale, deux escadrons de cavalerie légère de la garde royale formaient la tête du cortège. S. A. R. le duc de Bourbon, S. A. R. le duc d'Orléans, en costume de colonel-général des hussards, précédés de leurs aides-de-camp et de leurs premiers gentilshommes de la chambre, venaient ensuite.

Le roi était monté sur un cheval bai-brun, et saluait les nombreux spectateurs qu'avait attirés cette solennité, et qui faisaient entendre les acclamations de *vive le roi ! vive Charles X !*

Une salve de cent coups de canon a annoncé l'arrivée de S. M. à la barrière de l'Etoile. Le corps municipal, ayant à sa tête M. le préfet du département de la Seine et M. le préfet de police, s'y étaient rendus. Le préfet de la Seine a eu l'honneur d'y complimenter le roi et de présenter à S. M. les clefs de la ville.

Le roi ayant permis que les religieuses qui se sont dévouées au service des malades lui présentassent leurs respects, conformément à l'ancien usage, elles sont sorties de l'Hôtel-Dieu au nombre de cinquante, conduites par M. de Marbois, membre du conseil-général chargé de la surveillance de cette maison. La prieure a adressé ce discours au roi :

Sire, vous vous arrêtez devant la maison si justement appelée l'Hôtel-Dieu, et qui fut toujours honorée de la protection de nos rois. Nous n'oublions jamais, sire, que les malades ont vu au chevet de leur lit le prince qui est aujourd'hui leur roi. Ils savent qu'en ce moment votre marche est suspendue par la charité. Nous allons leur dire que le roi s'est occupé de leurs maux, et ils seront soulagés. Sire, nous vous offrons notre hommage, nos vœux et l'assurance que nous remplirons toujours avec zèle nos devoirs envers les pauvres malades.

S. M. a répondu :

Je sais avec quel zèle, vous et ces messieurs, vous servez les pauvres. Continuez, mesdames, et vous pouvez compter sur ma bienveillance et sur ma constante protection.

Le roi est descendu à deux heures un quart à l'archevêché; après s'être reposée quelque instans dans les appartemens, S. M. s'est rendue à la métropole, où elle a été reçue par M. l'archevêque à la tête de son clergé, et conduite processionnellement jusqu'à sa place; l'archevêque a officié.

Au retour de Notre-Dame, le cortège, forcé de marcher au pas, avait atteint le pont des Arts, lorsqu'une jeune femme d'environ vingt-trois ans, qui depuis long-tems cherchait à traverser la haie, a tenté un nouvel effort. Un vieil officier-général, témoin de ses tentatives, s'approcha d'elle lorsque, par un mouvement plein de vivacité, elle s'est précipitée au-devant des premiers rangs de la cavalerie; le passage lui a soudain été fermé. Les soldats se disposaient même à la faire retourner sur ses pas; mais le vieux lieutenant-général est allé de lui-même à son secours. Elle agitait en l'air un papier, mais ses pleurs, son agitation, ne lui permettaient pas de parler, et ces mots : *mon mari*, étaient les seuls que l'on pût entendre.

Ce mouvement quoique très prompt, avait attiré les regards de S. M. Le prince a fait un signe de la main : *Laissez, dit-il avec un accent de bonté, laissez approcher.* Et le monarque tend lui-même la main à la jeune femme qui se précipite à ses pieds. S. M. prend son placet, et la remercie comme d'un service : *Bien obligé, mon enfant*, lui dit-il. Jamais grâce n'est sortie plus touchante de la bouche d'un roi.

En passant devant le Louvre, du côté du Pont-des-Arts, S. M. a distingué M. le Marquis d'Autichamp, gouverneur du Louvre. S. M. s'est approchée de ce vieux serviteur, lui a parlé et lui a serré la main.

Le roi a reçu plus de 400 pétitions qui lui ont été présentées et toutes les fleurs qu'on lui a offertes.

Le roi est arrivé au château à quatre heures moins un quart. En rentrant, S. M. a dit : *Je ne suis pas fatigué et je suis content.*

Le roi, sur une proposition de S. Exc. le ministre de la maison du roi, vient de créer près de ce ministre, un comité consultatif des secours et pensions. On cite parmi les membres qui le composent MM. de Larochejaquelin, de St-Géry, d'Ingerville, etc.

M. le général Jomini, aide-de-camp de S. M. l'empereur de Russie, vient de partir pour se rendre à Pétersbourg.

La tragédie en 5 actes et en vers du *Maréchal de Byron* a réussi hier à l'Odéon, et cependant l'auteur a gardé l'anonyme.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 30 septembre. — Il paraît que S. M. le roi n'arrivera pas dans cette résidence avant le 15 octobre prochain.

La cour d'assises du Brabant méridional a condamné hier, à trois heures de relevée, les nommés Lalienne à sept années de travaux forcés, et Tronquart Mertens, à cinq années de la même peine, comme convaincus de faux en matière de commerce, tous deux à l'exposition publique et à la flétrissure.

#### LIÈGE, LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE.

Nous apprenons que ce matin, de dix à onze heures, un jeune officier d'artillerie s'est tué d'un coup de pistolet chez un cabaretier de la boverie. Il s'était fait raser une demi-heure auparavant. Il ne peut guère avoir plus de 26 ans.

On nous écrit de Tournay, en date du 29 : Dimanche dernier, à onze heures du matin, la distribution des médailles aux fabricans et aux artistes désignés par le jury, a été faite avec une grande solennité. La salle de spectacle était décorée avec goût, et l'on voyait autour du théâtre des écussons portant les noms des villes qui avaient envoyé des produits dignes de distinction. Je m'attendais à voir Liège figurer avec honneur parmi ces villes; mais par une insouciance inconcevable, pas un des produits de son industrie n'avait paru à l'exposition.

Après le discours intéressant de M. le bourgmestre, et le rapport méthodique et impartial de M. l'échevin le Hon, président du jury, l'on a proclamé les noms des fabricans et artistes qui ont obtenu des médailles ou des mentions hono-

Le nombre des médailles est de sept en or, savoir : pour la coutellerie, à M. Arnould Raymond, de Namur; les tapis, à MM. Piat Lefebvre et fils, de Tournay; le linge de table, à M. A. Dujardin-Weys, de Courtray; les métiers, à M. Maertens-Smith, de Tournay, la reliure à M. Deslinne Serré de Tournay; la peinture, à MM. Bennequin, de Tournay, et Ducorron, d'Ath. Une médaille en vermeil a été donnée à M. D. Laderier, coutelier, à Namur. Le nombre des médailles en argent, grandes ou autres, est de 46. M. Michel de Keyzer, pour les couvertures, baies et casimirs; M. J. Anneet, de Bruxelles, pour la papeterie; MM. A. Wahlen et comp., pour la typographie; MM. Hellemans et Ducaju pour la peinture, ont obtenu des médailles en argent. Enfin il a été décerné vingt médailles de bronze outre une infinité de mentions très honorables, entr'autres à M. le prince de Chimay, pour le fer battu.

— Il existe à Clinton, sur la côte du Canada, à un mille ou deux de la route qui conduit à Niagara, une montagne où l'on a découvert un phénomène digne d'attirer la curiosité des savans. Au sommet de cette montagne, sous une masse de rocher, on voit une vaste grotte; à quelques pieds de son entrée est une source qui coule pendant toute l'année. Vers la fin du mois de mars, l'eau qui s'en écoule, forme, à quelque distance, de grands bassins de glace. Pendant tout l'été la glace continue à se former et à s'agglomérer. Vers la fin du mois de septembre, quand la saison froide commence, cette glace se fond, et tant que dure l'hiver, il ne s'enforme plus. Il est à remarquer qu'en sortant du rocher, l'eau est toujours claire et limpide.

— Le *Journal de Francfort* contient l'article suivant :  
*Extrait d'une lettre de Jassy, du 8 septembre.*

On est ici fort étonné de voir que plusieurs journaux de France et d'Allemagne continuent de publier des articles faits pour égarer l'opinion publique sur ce qui concerne les deux principautés. Soit ignorance ou mauvaise foi des correspondans, on se plaît à révoquer en doute la décision du Grand-Seigneur de faire retirer des principautés ses troupes d'occupation. L'on a l'air d'ignorer que dans la Valachie ses ordres à cet égard ont été exécutés depuis longtems.

« Quant à la Moldavie la même décision ayant été annoncée au conseil des Boyards, ceux-ci justement alarmés par le passé, considérant la position géographique du pays et la fluctuation des opinions, causée par les derniers troubles, firent à S. A. S. l'Hospodar Stourdza des représentations sur les suites que l'absence d'une force armée pourrait faire naître, vu que dans des momens de danger, il pourrait être assez difficile de réunir promptement les moyens nécessaires pour maintenir la tranquillité dans le pays.

« Cette considération, très fondée sans doute, n'a cependant fait que retarder l'accomplissement des vœux des amis de la paix. Car S. A. S. l'Hospodar, partageant bien sincèrement ces vœux, et désirant en outre alléger le fardeau qui pèse sur ses compatriotes, dont le bien-être forme le principe de son administration, a pris les mesures et les précautions convenables, et pour abrégé tout retard, a fourni de sa cassette privée une partie des sommes nécessaires pour le paiement des troupes; en sorte que, le 29 août, L'ÉVACUATION MILITAIRE DE LA MOLDAVIE A ÉTÉ EFFECTUÉE.

« Cet heureux événement, et l'annonce officielle de la nomination d'un ambassadeur extraordinaire russe près la Sublime-Porte Ottomane, ont rempli de la plus vive joie tous les habitans, qui y voient un sûr garant de leur future prospérité. »

Liège, le 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur le rédacteur,

J'ai remarqué avec surprise, en examinant le tableau de la nouvelle troupe, que le directeur avait cru pouvoir, par motif d'économie sans doute, supprimer pour cet hiver l'emploi de forte Dugazon.

Abonné au spectacle depuis quinze ans, j'avais toujours pensé que cet emploi était d'une indispensable nécessité; c'est la raison qui me fait vous prier, Monsieur, vous qui, à en croire votre titre, lisez dans l'avenir, de bien vouloir m'expliquer comment on distribuera *Joconde*, *Emma*, *la Neige*, *Euphrosine*, etc., si toutefois M. Jausserand ne se propose pas de faire disparaître ces ouvrages du répertoire.

Il est vrai que Mde. Renel est annoncée comme première chanteuse avec et sans roulades; sans vouloir préjuger le talent de cette dame, engagée en outre pour la comédie et le vaudeville, chose inouïe dans les annales du théâtre, il est bien permis de supposer que ce talent, malgré les apparences, n'est pas universel. Ou sa voix est assez flexible pour la roulade, et alors peut-elle avoir assez de force pour chanter *Zoraïne*, *Laure*, *Thérèse du déserteur*, etc.? ou elle a assez d'éclat pour ces rôles, et alors est-elle assez moëlleuse pour ceux de *Rosine*, *Zémire*, *Arsène*, etc.? Si, ce qu'il est au moins très-difficile de croire, sa voix réunit deux qualités si opposées, il vous restera encore à me faire comprendre comment il sera possible à cette actrice de jouer deux rôles différens dans les pièces où les deux premières chanteuses paraissent simultanément. D'ailleurs pourra-t-elle résister à la fatigue de deux emplois, qui l'obligeront à jouer tous les jours et souvent même deux fois le même jour? Et que deviendrons-nous lorsque Mde. Renel sera enrhumée? Vous savez qu'au théâtre les indispositions, vraies ou feintes, ne sont que trop fréquentes.

Mais Mlle. Amélie est là, me direz-vous! je conviens que

Mlle. Amélie pourra jouer avec succès quelques Philis, quelques Boulanger, mais je ne pense pas qu'elle puisse s'oublier au point de se lancer dans les grands rôles de première chanteuse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Un de vos abonnés.

#### CONTRIBUTION PERSONNELLE.

Résolution du 5 janvier 1824, n. 187.

Explications au sujet de l'application de l'art. 9 de la loi.

L'administrateur par interim des contributions directes, sur la question : « Comment faire l'application de l'art. 9 de la loi, de manière que d'une part les cotisations abusives, et celles en double emploi soient évitées, et que, d'autre part, il ne soit pas donné lieu à la fraude de la contribution? »

A fait connaître ce qui suit :

On est fondé à croire que tous doutes à cet égard se lèveront au moyen de l'analyse qui va suivre des principes mêmes de la loi.

D'après l'art. 6, la contribution est en général due par tous ceux, propriétaires ou non, qui occupent les maisons.

En thèse générale celui qui occupe la maison est donc le contribuable; dans le cas où la déclaration n'a été faite ni par celui qui occupe la maison, ni par son propriétaire, on doit du chef de cette négligence, attaquer le premier, attendu que c'est lui, qui d'après la règle, doit payer; s'il se trouve ou s'il prétend se trouver dans les exceptions de l'art. 9, il devra en faire constater, et dans le cas où la preuve est valable, le propriétaire est responsable; dans la négative ce sera le locataire.

Lorsqu'au contraire la déclaration aurait été faite tant par le locataire que par le propriétaire, et que les déclarations ne seraient pas en contradiction, rien ne s'opposerait à ce que le locateur (qui alors serait reconnu être contribuable) ne fût porté immédiatement au rôle; au contraire lorsque la déclaration aurait été faite par un d'eux, on serait, en général, obligé de cotiser le déclarant, sans se livrer à des recherches à cet égard; si celui-ci serait le locateur, les dispositions de l'art. 9 recevraient d'abord leur application, mais si au contraire c'est le locataire et que celui-ci n'a pas déclaré le nom du propriétaire de sa maison, ni que la location s'en fait au mois ou à la semaine, il y aurait tout lieu de croire qu'il est le contribuable et aucune déclaration postérieure ne pourrait faire annuler la cotisation qui serait la suite de sa déclaration primitive. Si au contraire le locataire aurait déclaré que la location se fait au mois ou à la semaine, avec indication du nom du propriétaire, cette déclaration devrait donner lieu à attaquer ce dernier qui, d'après la loi, est responsable jusqu'à preuve contraire.

#### ENTRÉE DE CHARLES VII A PARIS.

Le cérémonial qui avait lieu jadis à l'entrée des rois de France, diffère tellement de la noble simplicité qui préside aujourd'hui à ces sortes de solennités, que nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs quelques détails historiques sur les réjouissances que firent les Parisiens lorsque Charles VII, vainqueur des Anglais, vint rendre grâce à Dieu du triomphe de ses armes. Le mélange de sacré et de profane qui se trouve dans ce spectacle, prouve que dans le quinzième siècle, les arts étaient encore dans leur enfance, et que les artistes chargés de présider aux travaux des fêtes publiques, confondaient le bizarrerie avec l'originalité.

Partout où devait passer le cortège du roi, les rues étaient tapissées, et des jets d'eau de senteur parfumaient l'air. Des fontaines placées à différentes distances, versaient à grands flots du lait et du vin, liquides d'une nature bien opposée. Il est probable que le dernier trouvait un grand nombre d'amateurs; et certes, de ce côté, comme de beaucoup d'autres, nous n'avons pas dégénéré.

Le roi parut d'abord à la porte St.-Denis : trois anges y soutenaient l'écu de France avec cette inscription :

Très excellent roi et seigneur,  
Les mamans de votre cité  
Vous reçoivent avec honneur  
Et en très-grande humilité.

De là Charles VII se rendit à la fontaine du Ponceau, dans le bassin de laquelle deux dauphins se promenaient; au-dessus, était une terrasse où des musiciens habillés en anges, exécutaient des fanfares. Une fontaine ne paraît pas d'abord un lieu convenable pour des musiciens; mais il faut se rappeler que l'eau de celle-ci était métamorphosée.

Plusieurs théâtres en plein vent étaient consacrés à la représentation de mystères tirés de l'Ancien Testament. Le plus singulier était celui qu'on voyait contre les boucheries : on y avait figuré le paradis, le purgatoire et l'enfer; au milieu, l'archange Michel s'occupait à peser, dans une balance, les âmes des trépassés. Devant le grand Châtelet, on avait établi un lit de justice tenu par la loi de grâce, la loi écrite et celle de nature; quoique ces trois lois fussent les seules qu'on connaît alors, elles n'en étaient pas mieux exécutées.

Le prévôt des marchands s'était porté à la rencontre du Roi jusqu'au village de La Chapelle, et y avait remis à S. M. les clefs de la ville, sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Il était accompagné par les échevins et escorté par des arbalétriers et des archers couverts de cottes d'armes rouges et bleues. Après eux, marchaient les corps de métiers, portant des habits qui caractérisaient les sept vertus et les sept péchés mortels. Immédiatement après, venaient les procureurs, en un mot, toute la bazoche de cette époque.

Huit cents archers précédaient le roi; ils étaient commandés par le comte d'Angoulême, de la maison d'Orléans. S. M. marchait seule; elle était vêtue magnifiquement. Après elle, venait Mgr. le Dauphin, couvert d'armes pareilles à celles du monarque. Le cortège était fermé par mille lanciers, et suivi d'une foule de seigneurs, chevaliers, gentilshommes tous brillants d'or et de pierreries. Charles VII, salué sur son passage par les acclamations d'un peuple qui revoyait un roi français, fit le serment accoutumé, entendit le Te Deum, et se retira dans son palais. Les Parisiens, affranchis de la domination des léopards, se livrèrent à la joie, bien au-delà de l'heure du couvre-feu.

Les personnes qui désireraient de plus grands détails, les trouveront dans l'Histoire de France du père Daniel. Cette relation est vraiment curieuse.

L'entrée de Louis XI fut signalée par des spectacles du même genre. A la fontaine des Innocents, on avait représenté des chasseurs qui, suivis de plusieurs chiens, poursuivaient une biche : l'aboiement des chiens et le bruit des cors faisaient moult grand bruit. Près du Châtelet, on avait figuré la bastille de Dieppe, prise par le roi; ceux qui y jouaient les rôles d'Anglais y furent fort maltraités. Au Pont-au-Change, plus de deux cents douzaines d'oiseaux de toute espèce, s'élevèrent tout-à-coup et agitèrent l'air par le mouvement de leurs ailes; enfin, à la fontaine du Ponceau, on avait offert à Louis XI le spectacle d'hommes sauvages, et de demoiselles de Paris, qui ne l'étaient pas.

(Pand.)

#### CADASTRE PARCELLAIRE.

Les propriétaires, fermiers, ou régisseurs sont prévenus que les géomètres du cadastre se rendront le 2 du mois d'octobre prochain à Chevron, et le 5 du même mois à Raicier, canton de Stavelot, pour y communiquer les bulletins des propriétés, conformément au plan qui a été levé pour les communes; ils sont invités à concourir par leur présence à cette opération, et à donner aux agens du cadastre tous les renseignements qui pourraient leur être demandés.

Le directeur des contributions directes, droits d'entrée et de sortie et des accises.

CAOUSSE.

#### PRIX DES GRAINS. — Du 30 septembre.

La risière de froment, (récolte de 1823) prix moyen, fls.	4 75.
Idem de froment, (récolte de 1824) idem »	4 00.
Idem de seigle, (récolte de 1823) idem »	2 60.
Idem de seigle, (récolte de 1824) idem »	2 19.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 septembre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 2 garçons.

#### THÉÂTRE DE LIÈGE.

DIMANCHE 3 octobre 1824, pour l'ouverture du théâtre de la troupe de Liège,

LES PRÉTENDUS, grand opéra, dans lequel Mde. Philibert Renel, remplira le rôle de Julie, Mde. Martin celui de Mde. Orgon, et M. Camel celui de M. Orgon; suivi d'UNE HEURE DE MARIAGE. M. Letellier remplira le rôle de St.-Ange, le spectacle sera terminé par le TABLEAU PARLANT. M. Letellier remplira le rôle de Pierrot, Mde. Ph. Renet celui de Colombine, et Mlle. Constance, celui d'Isabelle.

Lundi 4 octobre JEAN DE PARIS, ET L'ÉPREUVE VILLAGEOISE. M. St.-Victor remplira le rôle d'André.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande une servante qui sache faire une cuisine bourgeoise, coudre, laver et repasser. Il est indispensable qu'elle soit munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre une rente de 25 fls. 20 cents., (45 fls. hbt. Liège), due par M. de Selys, demeurant à Sottri, en Condroz. Cette rente est très bien hypothéquée. S'adresser chez Ml.-Er.-J. Frésart, rue vis-à-vis St.-Croix, n. 867.

A louer chez des personnes tranquilles sans commerce et sans enfans plusieurs chambres et quartiers garnis avec ou sans pension, agréablement situés, rue sur Meuse à l'Eau, n. 936 à proximité de l'université.

Chez PARFONDRY, derrière l'hôtel-de-ville, on a reçu des huîtres anglaises très-fraîches.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement, débite :

Histoire universelle, ancienne et moderne, par le comte Ségur, de l'Académie française, etc., 10 vol. in-8°, Bruxelles, 1822, 45 fr. Le même ouvrage, 15 vol. in-12, 35 fr. — La France, par lady Morgan, trad. de l'anglais, avec des notes critiques par le traducteur; édition dans laquelle on a réintégré toutes les suppressions faites dans les éditions publiées en France, 3 vol. in-12, 9 fr. — L'Italie, par lady Morgan, trad. de l'anglais, 4 vol. in-12, 12 fr. — Le Lavater portatif, ou l'Art de connaître les hommes par les traits du visage, un vol. in-18, orné de 33 planches coloriées, 3 fr. — Le Lavater des Dames, ou l'Art de connaître les femmes sur leur physiognomie, un vol. in-18, orné de 30 planches coloriées, 3 fr. — Génie du Christianisme, ou Beautés de la religion chrétienne, par Chateaubriand, 5 vol. in-18, 12 fr. 50 c. Le même ouvrage édition abrégée à l'usage des écoles, 2 vol. in-12 fig., 4 fr. — L'Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris, allant par la Grèce et revenant par l'Égypte, 3 vol. in-18, 7 fr. 50 c. — Les Martyrs ou le Triomphe de la religion chrétienne, 3 vol. in-18, 7 fr. 50 c. — Atala et René, un vol. in-18, 1 fr. 25 c. — L'Art de faire, gouverner et perfectionner les vins, par Chaptal, un vol. in-8°, 3 fr. — Abrégé du traité théorique et pratique sur la culture de la vigne, avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit de vin, vinaigres simples et composés, par Chaptal, Rozier, Parmentier et Dussieux, un vol. in-8°, 4 fr.